



*La mise en place du LMD dans les universités
françaises*

Table ronde
« ***L'organisation des semestres*** »

Jacques CALVET
Université d'Avignon et des Pays du
Vaucluse

Le calendrier actuel

PRINCIPES INITIAUX :

- * ANNUALITE DE L'ORGANISATION DES ETUDES
- * CONSTRUCTION HIERARCHIQUE DES DIPLÔMES

COUCHES SEDIMENTAIRES SUCCESSIVES :

- * ORGANISATION EN SEMESTRES ET DONC MULTIPLICATION DES EXAMENS
- * ACQUISITION DEFINITIVE DE MODULES "INFRA-ANNUELS"
- * PASSAGES "A MINIMA"

Autrement dit...



LE CALENDRIER ACTUEL REPOSE SUR DES PRINCIPES CONTRADICTOIRES :

* Annuel/hiérarchique avec deuxième session « incontournable »
versus

* Semestriels/crédits cumulables



CONSEQUENCE :

SYSTEME DE PLUS EN PLUS INGERABLE ET ABSURDE

- * Temps passé à contrôler trop long
- * Corrélativement temps passé à enseigner trop court, d'où rigidité des plannings
- * Étudiants laissés à eux mêmes pour préparer une deuxième session maintenue contre vents et marées

Nécessité d'une remise à plat

PRINCIPE DE BASE

- **CALER LE CALENDRIER SUR LA LOGIQUE DU SYSTEME LMD, SOIT :**
 - ** le semestre comme unité de base**
 - ** le diplôme par accumulation de crédits**

OBJECTIF

- **REDUIRE LE TEMPS DE CONTRÔLE**
- **AUGMENTER LE TEMPS DISPONIBLE POUR L'ENSEIGNEMENT**

Proposition 1

PRINCIPE DIRECTEUR

* Deuxième session immédiatement après la première

CALENDRIER (indicatif)

Semestre d'automne

rentrée : mi septembre (voire plus tôt)

session 1 : juste avant les congés de fin d'année

jury session 1 : juste après les congés

session 2 : dans la foulée, puis jury session 2

Semestre de printemps

**rentrée : mi février

**session 1 : fin mai

**jury session 1 : mi juin

**session 2 dans la foulée, puis jury session 2 fin juin

Proposition 1

Avantages

- *pas de déconnexion des enseignements et de leur contrôle
- *semestre entièrement bouclé avant le début du semestre suivant

Inconvénients

- **temps consacré aux examens encore important
- **longues plages d'inactivité pour les étudiants réussissant à la session

CONCLUSION

- * **Objectif** d'accroissement significatif du temps disponible pour l'enseignement non atteint
- * **Cause évidente** : le temps passé à organiser une deuxième session spécifique

Proposition 2

PRINCIPE DIRECTEUR

* La session 2 du semestre « S » est la session 1 du semestre « S+2 »

EXEMPLE : la session 2 du semestre d'automne de l'année « N » est la session 1 du semestre d'automne de l'année « N+1 »

CONCRETEMENT : plus d'organisation de deuxième session spécifique

CALENDRIER (indicatif)

Semestre d'automne

**rentrée : mi septembre (voire plus tôt)

**examens, corrections, jurys : en janvier

Semestre de printemps

**rentrée : début février

**examens, corrections, jurys : en juin

Proposition 2

Inconvénients

Clairement : suppression de fait de la deuxième session

Inconvénient  **faible car :**

**** en réalité peu d'étudiants se présentent à la deuxième session, et encore moins y réussissent (ce qui s'explique aisément...)**

**** dans un système semestriel avec crédits cumulables l'enjeu n'est plus le passage ou le redoublement : un étudiant peut passer au niveau supérieur pour certains crédits et en représenter certains autres (effet de la souplesse du système). L'étudiant qui n'obtient aucun crédit redouble, ce qui est déjà le cas actuellement même avec une deuxième session**

**** nécessité de revoir le système d'inscription, mais le système de crédits cumulables y pousse en tout état de cause**

Proposition 2

Avantages

- ** temps disponible pour l'enseignement augmenté, d'où plus de souplesse des plannings, meilleure utilisation des infrastructures, diminution du stress,...**
- ** suppression des temps d'inactivité pour les étudiants qui réussissent**
- ** l'étudiant qui représente un crédit peut le préparer sérieusement en suivant les enseignements correspondants (actuellement, il est censé préparer l'examen tout seul durant l'été)**
- ** réduction de moitié des sujets d'examen à préparer par les enseignants**
- ** système adapté à la logique LMD**

Nécessité d'un lavage de cerveau